



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0241

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Tour de Salvagny

objet : Assemblée générale et conseil d'administration de l'association départementale du tourisme rural du Rhône (ADTR Gîtes de France) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0241**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi
commune (s) : La Tour de Salvagny
objet : Assemblée générale et conseil d'administration de l'association départementale du tourisme rural du Rhône (ADTR Gîtes de France) - Désignation d'un représentant du Conseil
service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'ADTR du Rhône a été créée en 1974 par la Chambre d'agriculture du Rhône et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) dans l'objectif de promouvoir le développement économique, social et culturel lié au tourisme, essentiellement en milieu rural.

Son siège social est fixé à La Tour de Salvagny.

L'objectif de l'association est de soutenir techniquement et de promouvoir toutes les initiatives destinées à favoriser l'accueil en milieu rural mais aussi en milieu urbain, sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon. Pour cela, elle met en œuvre toute action destinée à participer à l'aménagement du territoire et au développement de l'habitat, essentiellement en milieu rural, en vue de son utilisation à des fins touristiques.

Elle regroupe au niveau départemental les agriculteurs et les ruraux intéressés ou engagés dans des actions de développement du tourisme rural. De même, elle représente les structures labellisées "Gîtes de France" auprès des collectivités publiques et des différents organismes touristiques, économiques et agricoles.

L'ADTR est enfin la seule structure habilitée à représenter la Fédération nationale des gîtes de France (FNGF) et du tourisme vert sur le territoire du Département du Rhône et de la Métropole. À ce titre, elle respecte l'ensemble des statuts et chartes de ce mouvement.

En 2020, cette association compte, parmi ses adhérents, 396 hébergeurs (dont 36 dans la Métropole), représentant 484 hébergements (dont 43 dans la Métropole).

II - Modalités de représentation

Conformément à ses statuts modifiés en assemblée générale du 6 avril 2017, l'association est composée de :

- membres actifs : personnes physiques ou morales qui exploitent au moins une formule d'accueil labellisée Gîtes de France ou autres activités référencées par l'association et à jour du paiement de leur cotisation,

- membres de droit : organismes fondateurs de l'association auxquels s'ajoutent le Conseil départemental du Rhône et la Métropole,

- membres associés : tout organisme ayant vocation à s'occuper des questions de tourisme et susceptible d'apporter son concours à la bonne marche de l'association, ainsi que toute personne physique ou morale choisie en raison de ses compétences spécifiques en la matière.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé de 20 à 30 membres issus des différents collèges, étant précisé que le collège des membres actifs doit toujours être majoritaire.

La Métropole étant membre de droit de l'association, elle dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale et d'un siège au sein du conseil d'administration de l'association.

Il est donc proposé de désigner le représentant de la Métropole au sein des instances de l'ADTR du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Désigne madame Catherine CREUZE en tant que titulaire pour représenter, pour la durée du mandat en cours, la Métropole au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'ADTR du Rhône.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.